



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 07

Réunion restreinte du : 18 OCTOBRE 2018

Membres présents : Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
20810734	INTER ODON FC 2	U 18	Depart 1 - A	FORFAIT GENERAL	15,00 €
581408	INTER ODON FC	U 18	Coupe	FORFAIT	31,00 €
20836301	BAYEUX FC 2	U 18	Depart 2 - A	FORFAIT (1)	15,00 €
20836302	TILLY S/SEULLES US 2	U 18	Depart 2 - A	FORFAIT (2)	15,00 €
20895427	GUERINIERE US 1	U 13 F	Groupe B	FORFAIT (1)	8,00 €
21032362	LE TOURNEUR US 1	U 13 à 8	Depart 5 - E	FORFAIT (1)	8,00 €
21042116	FLEURY S/ORNE JS 2	Seniors	Coupe Deroin Sport	FORFAIT	46,00 €
21043085	INTER ODON FC 3	Seniors	Coupe Inter Sport	FORFAIT	46,00 €
21043093	C.H.L TERRE ET MER 2	Seniors	Coupe Inter Sport	FORFAIT	46,00 €
21043097	COURT.2 EGL. ES 2	Seniors	Coupe Inter Sport	FORFAIT	46,00 €
21043099	TROUV.DEAUV AS 3	Seniors	Coupe Inter Sport	FORFAIT	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON